SNCF INFRA
DIRECTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIEL
Dossier suivi par :
Francis BIGOT DPI SQE
Jérôme MANCEAU IRH 2RSP FH
18 rue de Dunkerque
75010 PARIS

DECISION D'HOMOLOGATION TECHNIQUE
DPI 14 264

DISPOSITIF DE PROTECTION A CARACTERE LIMITATIF OU DEFENSIF TYPE BARRIERE D'ENTREVOIE.

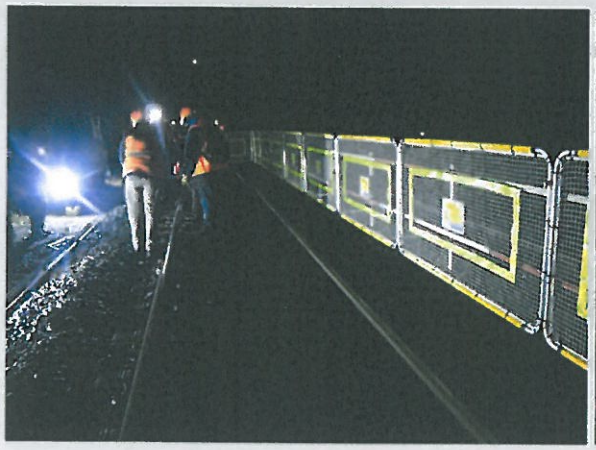

La présente décision d'homologation du dispositif de protection à caractère limitatif et défensif type barrière d'entrevoie est prononcée par la Direction de l'Infrastructure SNCF pilotée par le département Sécurité Qualité Environnement de la Direction de la Production Industriel (DPI SQE) et du Pôle Prévention Facteur Humain de la Division des Ressources Humaines (IRH 2RSP FH).

Validation du matériel

L'homologation valide les points suivants :

- La conformité aux prescriptions techniques demandées au travers du cahier des charges initial,
- La conformité aux prescriptions technique relative à la voie, au gabarit et à la maintenance en voie,
- La conformité aux prescriptions relatives à la sécurité du personnel en voie,
- La conformité technique relative aux exigences dimensionnelles et de résistances mécaniques,
- La conformité aux principes de prévention des risques du personnel,
- La conformité aux essaies de mise en œuvre du matériel en voie,
- La conformité à l'aptitude au service en condition d'utilisation.

Périmètre de la présente homologation

La présente décision d'homologation est prononcée en application de la validation des prescriptions et exigences ci-dessus en date du **13 Octobre 2014**.

Les critères de l'homologation concernent :

- L'ensemble du dispositif de protection à caractère limitatif et défensif,
- La mise en œuvre dans le périmètre de la voie ferrée,
- Le principe de protection des agents en voie lors de travaux ou lors du cheminement sur la zone de travail,
- Le respect du maintien des exigences techniques de fabrication,
- La documentation technique et la notice du constructeur,
- La conformité aux exigences des référentiels SNCF : IN 4342 et IN 7898.

Constructeur & Distributeur

Fabrication support de fixation mécanique, panneau défensif et moyen de transport du matériel
Distributeur matériel RSS pour la France :

Société SOLYTEK – Mr LEVY

57 Avenue de la Côte de Nacre

14000 CAEN

Fabrication de la barrière d'entrevoie à caractère limitatif avec support magnétique (brevet mondial) :

Rail Safety Systems BV

De Sondert 24

5928 RV Venlo - The Netherlands

La présente décision d'homologation est délivrée à la société SOLYTEK représentant exclusif de la société RSS pour la France.

Principe technique

Le dispositif de protection à caractère limitatif ou défensif se présente sous la forme d'un garde-corps de protection amovible dont la structure est maintenue au rail, munie de lisses rigides et de panneaux de protection en configuration défensif.

Dès lors que la nécessité de maintenir la continuité de l'exploitation ne permet pas d'obtenir la suppression du risque ferroviaire sur la ou les voies contiguës à la voie de travail interdite aux circulations, ce dispositif permet d'assurer une protection collective des agents consistant en la séparation de la zone de travail de la zone dangereuse.

L'analyse des risques préalable au chantier tiendra compte de la mise en œuvre de ces barrières d'entrevoie dans la définition des mesures de prévention vis-à-vis des risques ferroviaires.

Deux différents types de support de fixation au rail peuvent être utilisés :

- support mécanique d'accrochage au patin du rail
- support à adhérence magnétique dans l'âme du rail
- combinaison des deux supports de fixation

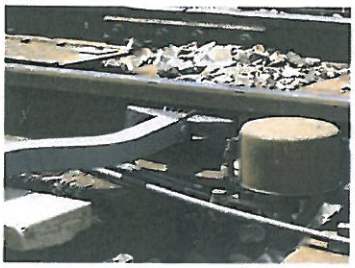

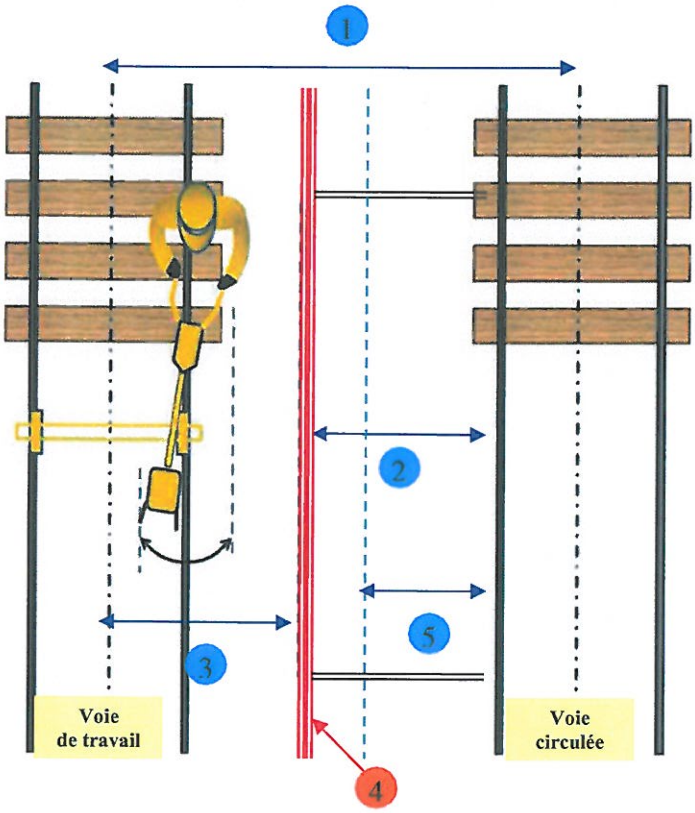

1 – Entraxe de voie
2 – Zone dangereuse
3 – Espace de travail
4 – Barrière d'entrevoie
5 – Gabarit des dépôts provisoire des matériaux de la voie

<u>Le dispositif de protection à caractère limitatif ou défensif est composé selon la description :</u>

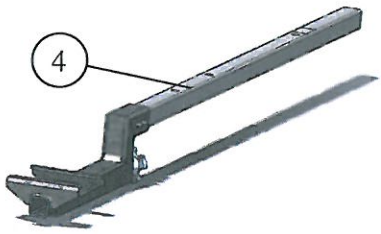

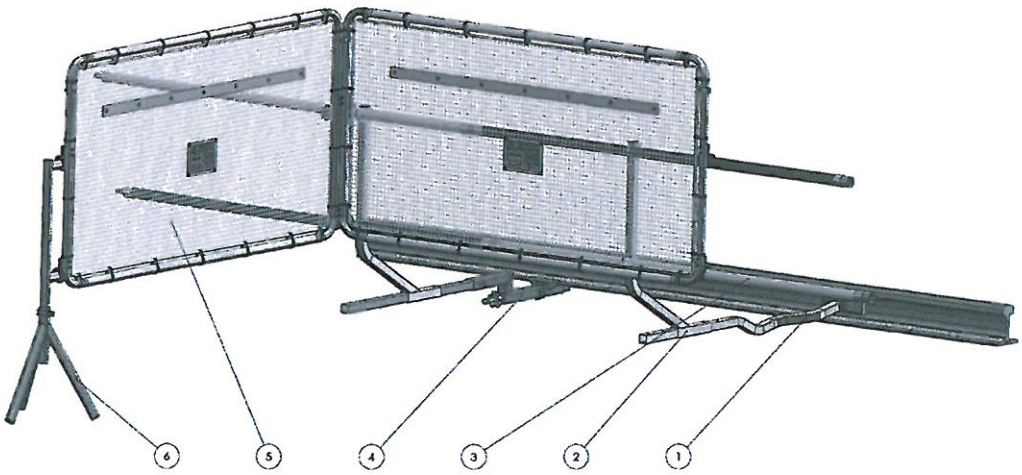

1 – Support magnétique
2 – Montant vertical
3 – Lisse basse et haute
4 – Support mécanique
5 – Panneau défensif
6 – Retour de fin de chantier

SNCF INFRA
DIRECTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIEL
18 rue de Dunkerque
75010 PARIS

Décision d'Homologation	**DPI 14 264**	**Définitive**(1)	Valable jusqu'au **13 - 10 - 2019**
		~~**Provisoire**~~ ~~(1)~~	~~Valable jusqu'au~~

Modèle présenté à l'homologation : le 13 Octobre 2014

Nature du matériel : Dispositif de protection à caractère limitatif et défensif type barrière d'entrevoie à fixation mécanique et magnétique.

Désignation Constructeur : *Néant*

Constructeur (s) / Fournisseur (s) : SOLYTEK – 57 Avenue de la Côte de Nacre – 14 000 CAEN
Rail Safety Systems BV - De Sondert 24 - 5928 RV Venlo
The Netherlands

Personnes compétentes pour la validation du matériel :

Nom	Division ou Dept	Qualité	Signature
Francis BIGOT	DPI. SQE	Chef de projet	FB
Jérôme MANCEAU	IRH. 2RSP FH	Chargé de mission	

Avis prévention et sécurité :

Ce matériel est conforme aux prescriptions réglementaires : **OP 486, IN 4342, IN 7898**.
Ce matériel est conforme aux prescriptions de la norme européenne **NF EN 16704-2-2.**

Sous réserve que la réglementation S9 soit appliquée et selon le résultat de l'analyse de risque, ce type de dispositif de protection peut être utilisé sur les voies SNCF.

Conditions d'emploi :

Ce matériel est destiné à la protection du personnel travaillant en voie à proximité de la zone dangereuse contre le risque de heurt par une circulation ferroviaire. Le positionnement du dispositif de protection à caractère limitatif ou défensif s'installe sur la voie circulée.

Une analyse de risque préalable est obligatoire pour vérifier la compatibilité du travail en présence du dispositif de protection. Les mesures de sécurité relatives à l'annonce sonores des circulations peuvent être maintenues selon le résultat de l'analyse de risque conformément aux dispositions de la directive OP 486 (RH 158 SNCF).

A inscrire de manière indélébile sur le matériel.

Le numéro d'homologation DPI 14 264.

Fait à Paris le, 23/1/2015

(1) Rayer la mention inutile